



Fiche de poste N°116-2019

Fonction : Chargé-e de Communication

Conditions d'accès :

Poste de catégorie B ouvert aux personnels fonctionnaires de la fonction publique de l'État, de la territoriale ou de l'hospitalière par voie de détachement sur contrat et aux personnels contractuels, pour une durée de deux ans.

Permis de conduire B requis.

Prise de poste : 1^{er} mars 2020

Contexte général :

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré pour ce qui est de ses missions propres, par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire.

La création du parc national dans le cadre de la loi de 2006, répond à la volonté de l'Etat et des collectivités, de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les différentes dynamiques territoriales locales et valoriser l'ensemble des patrimoines. Cette volonté a été précisée dans une charte de territoire qui fixe les grands axes et les objectifs dont sont garants l'établissement public et les différentes collectivités signataires. L'atteinte des objectifs dépend donc des actions coordonnées ou convergentes de l'ensemble de ces acteurs du « premier cercle », mais également des différentes institutions présentes sur le territoire et de l'ensemble des composantes de la société réunionnaise.

Le cœur du Parc s'étend sur 105 384 ha et représente 42% de la surface de l'île. Aujourd'hui, 19 communes sur les 24 ont adhéré au Parc. Dans l'hypothèse où l'ensemble des 24 communes adhèrent cela représenterait 87 696 ha, soit 35% supplémentaires, c'est une spécificité propre au parc de la Réunion, qui couvrirait alors un territoire représentant près de 77% de l'île.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats naturels, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription de l'intégralité du cœur du parc national, et quatre sites particuliers, sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. L'inscription s'est faite sous le nom de « Pitons, Cirques et Remparts de l'Île de La Réunion ». Le territoire du Parc est donc labellisé à double titre et à deux niveaux différents ; (i) niveau national avec le classement Parc National, et (ii) au niveau international avec l'Unesco.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte et un besoin en développement, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la construction et la mise en œuvre des partenariats nécessaires à (i) la connaissance, la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique en terme de biodiversité et d'habitats rares, (ii) la mise en place d'une stratégie et d'actions permettant un développement durable des territoires ruraux de l'aire d'adhésion, en s'appuyant sur le tourisme, l'agriculture et en valorisant les aspects culturels des hauts de la Réunion.

La problématique du parc national s'inscrit donc dans la bonne compréhension et la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et l'humain. Les missions de l'établissement public sont variées et consistent entre autres :

- à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel,
- à participer à la mise en œuvre d'un développement équilibré du territoire,
- à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés,
- à opérer leur surveillance,
- à accueillir les publics et, plus largement à sensibiliser à l'environnement.

L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en suscitant, en appuyant et/ou coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires et en développant des actions en propre. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'établissement public dispose d'un siège situé à la Maison du parc national à la Plaine-des-Palmistes (direction, secrétariat général, 3 services techniques) et de 4 services territoriaux, dits « secteurs », installés à la Plaine-des-Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite-Île (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national de La Réunion compte ainsi environ 35 agents au siège et, 50 agents dans les secteurs assurant majoritairement des missions de terrain.

Finalité du poste /Nature de l'activité :

Le ou la chargé-e de communication met en œuvre la stratégie de communication de l'établissement définie en amont. Pour ce faire, il/elle met en œuvre le plan de communication, en lien avec les services et secteurs du Parc national, en concertation avec les unités de travail, et développe les supports de communication, événementiels et relations presse en adéquation avec les objectifs de communication recherchés.

Contenu des missions :

Rattaché-e à la Responsable de la Communication, le ou la chargé-e de communication a pour mission de :

- mettre en œuvre le plan de communication de l'établissement en adéquation avec les moyens alloués ;
- réaliser les actions de communication validées dans le plan de communication,
- développer et animer le site internet et les réseaux sociaux ;
- animer et alimenter le site intranet en collaboration avec les services contributeurs ;
- rédiger les supports de communication interne (mailing, newsletter...)
- assurer la revue de presse,
- organiser les événementiels et manifestations (planification, logistique,...) en relation avec les services et les secteurs ;
- participer à la mise en œuvre de la stratégie éditoriale du Parc national et aux opérations de conception/création, d'édition et de diffusion de supports d'information en s'appuyant sur les compétences internes et les réseaux de partenaires de l'établissement ;

- être l'un-e des interlocuteur-trice privilégié-e de la presse : recueillir les demandes et formaliser les relations avec les médias locaux, nationaux et internationaux (communiqués de presse, dossier de presse, organisation de conférences de presse, ...);
- traiter et organiser les demandes de reportages, tournages locaux, nationaux ou internationaux ;
- veiller au respect des chartes graphiques qui s'imposent à l'établissement.
- travailler avec les services et secteurs pour assurer le respect de la charte graphique et des supports de communication,
- assurer l'intérim de la responsable communication en son absence.

Compétences requises :

Savoirs et connaissances :

- disposer d'une expérience significative dans la communication, si possible dans le domaine de l'environnement ;
- avoir une connaissance générale des patrimoines naturels et culturels réunionnais, du territoire du Parc national, de sa population, du contexte socio-économique et des principaux acteurs publics réunionnais.

Savoir-faire et aptitudes :

- disposer d'excellentes capacités rédactionnelles : style précis, concis, journalistique et adapté au web,
- posséder des dispositions en expression orale,
- présenter une aptitude au travail en équipe,
- maîtriser la pratique des nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- connaître les principes d'optimisation SEO,
- maîtriser Microsoft Office, avoir des compétences sur InDesign, Photoshop, Illustrator serait un plus ;
- avoir l'expérience de l'organisation de manifestations publiques,
- disposer de compétences liées aux prises de vue photographiques et montage audiovisuel serait un plus.

Qualités humaines et savoir- être :

- faire preuve de rigueur ;
- faire preuve d'intérêt pour le domaine de l'environnement ;
- faire preuve d'un bon sens de l'organisation ;
- capacité à faire face au travail dans l'urgence ;
- avoir le sens de l'écoute ;
- compréhension et pratique du créole appréciée.

Conditions et moyens d'exercice

- permis de conduire B indispensable
- une très grande disponibilité est requise pour l'exercice de ce poste y compris, le cas échéant, le week-end et les jours fériés ;

Conditions de rémunération

Pour les fonctionnaires : situation indiciaire au moment de la prise de poste et régime indemnitaire associé.

Pour les contractuels : prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation **sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents** et classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Localisation du poste

La résidence administrative est au siège de l'établissement à la Plaine des Palmistes.

Modalités de dépôt de candidature :

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé et de la dernière décision ou arrêté de situation indiciare pour les fonctionnaires) est à transmettre à **Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion** :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

**Parc national de La Réunion
258 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES**

- soit par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 décembre 2019 dernier délai.

Personnes à contacter pour informations :

Responsable du service Communication : **Julie LEBIHAN**

julie.lebihan@reunion-parcnational.fr

Secrétaire général adjoint - Responsable des ressources humaines : **M. Julien DELMAS-DENIAU**

julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr